



Le POINTEUR SOCIAL

PÉRIODIQUE

25

Avril 2026

MAGAZINE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ACTION SOCIALE LOCALE - ASBL

L'EDITO

Il est des dynamiques structurelles qui, à force de s'imposer dans le paysage, finissent par apparaître comme naturelles. La précarité étudiante en fait désormais partie. Longtemps reléguée à la périphérie des préoccupations académiques et politiques, elle s'impose aujourd'hui comme un analyseur central des transformations contemporaines de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Non pas comme une simple conséquence conjoncturelle des crises récentes, mais comme le produit cumulatif de choix politiques, de réformes institutionnelles et de contraintes budgétaires inscrites dans la durée.

Depuis le tournant de 2011, une inflexion majeure s'est opérée au nom d'un objectif largement partagé : la démocratisation de l'accès aux études supérieures. La mise en place de la gratuité pour les étudiants boursiers a contribué à redéfinir les représentations sociales de l'enseignement supérieur, désormais perçu positivement comme accessible pour les publics les plus fragilisés. Mais cette ouverture a produit un effet d'entraînement massif : une croissance continue des effectifs, parfois exponentielle, dans un cadre de financement demeuré structurellement contraint.

Ce décalage constitue aujourd'hui l'une des tensions cardinales du système puisque

l'enseignement supérieur s'est ainsi engagé dans une forme de « démocratisation sous contrainte », où l'élargissement de l'accès ne s'est pas accompagné d'un redimensionnement équivalent des ressources.

Dans ce contexte, la précarité étudiante ne peut plus être appréhendée comme une réalité homogène. Elle se décline désormais selon des formes multiples, souvent imbriquées : précarité financière, bien sûr, mais aussi alimentaire, résidentielle, sanitaire, numérique, voire intime. L'émergence de phénomènes tels que la précarité menstruelle, le renoncement aux soins ou encore, plus marginalement mais significativement, la prostitution étudiante, témoigne d'un élargissement préoccupant des vulnérabilités. Ces réalités, parfois invisibles, interrogent la capacité des dispositifs existants à appréhender des situations de plus en plus complexes.

Parallèlement, les réformes successives du financement, comme l'introduction de mécanismes différenciés de minerval, reposent sur des hypothèses fragiles notamment en matière de recours aux droits sociaux.

Ces évolutions s'accompagnent d'une transformation plus diffuse du modèle étudiant celui-ci devant concilier des injonctions contradictoires : réussir ses études, subvenir à ses besoins, s'insérer professionnellement, tout en préservant sa santé mentale dans un environnement globalement anxiogène. Cette tension se

traduit par des trajectoires marquées par le décrochage partiel, la désaffiliation progressive ou encore de troubles psychiques.

Enfin, les projets de réforme à venir (dont le futur décret « parcours étudiant ») montrent une volonté de réingénierie du système. Toutefois, elles ne pourront faire l'impasse sur le questionnement fondamental : comment améliorer la réussite sans interroger les conditions matérielles d'existence des étudiants ? En d'autres termes, la rationalisation des parcours peut-elle compenser les effets d'une précarité structurelle croissante ?

Ce numéro propose d'explorer ces tensions, en croisant les regard d'un Directeur-Président de Haute Ecole et d'une représentante de la Fédération des Etudiants francophones (FEF). L'addition de leurs propos invite à penser que la précarité étudiante n'est pas une anomalie à corriger à la marge. Elle est le symptôme d'un modèle en recomposition, traversé par des contradictions profondes. La comprendre, c'est déjà commencer à interroger les fondements mêmes de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie Bruxelles.

Bonne lecture !

Bernard ANTOINE

LE DOSSIER

Précarité étudiante et transformations de l'enseignement supérieur

***Entretien avec Denis Dufrane,
Directeur-Président de la HEH***

Une massification sous contrainte : héritages des réformes depuis 2011

Directeur-président de la Haute Ecole en Hainaut depuis près de dix-sept ans, également Président de la Chambre des Hautes Ecoles à l'ARES et Vice-Président du Conseil d'administration de l'ARES, Denis Dufrane dispose d'une position d'observation privilégiée sur les évolutions du système. Son expérience, à la fois institutionnelle et de terrain (notamment au sein des conseils sociaux) lui permet d'inscrire la question de la précarité étudiante dans une perspective diachronique.

Selon lui, la précarité n'est pas un phénomène nouveau, mais elle connaît une intensification notable depuis 2011. Cette date correspond à une inflexion politique majeure, impulsée par le ministre Jean-Claude Marcourt, visant à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Le décret de 2011 (distinct du décret « paysage ») introduit notamment la gratuité pour les étudiants boursiers, à savoir suppression du minerval et encadrement strict, voire suppression, des frais liés aux activités pédagogiques dans les

hautes écoles et les écoles supérieures des arts.

Cette mesure produit un effet symbolique fort : dans l'opinion publique, les études supérieures deviennent alors gratuites pour les publics précarisés, où sont perçues comme telles. En conséquence, un appel d'air se crée. Les institutions enregistrent une augmentation soutenue de leurs effectifs (de l'ordre de 7 à 8 % par an) allant jusqu'à un doublement dans certains établissements en l'espace de dix ans, comme à l'Université de Mons.

Or, cette croissance s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint. Le financement de l'enseignement supérieur repose sur une enveloppe fermée, indexée mais non ajustée à l'évolution réelle des effectifs. Ce décalage structurel entre augmentation de la population étudiante et stagnation relative des moyens constitue, selon Denis Dufrane, une tension centrale du système.

Par ailleurs, il souligne une limite dans la gouvernance de la représentation étudiante puisque la reconnaissance d'un interlocuteur unique, en l'occurrence la FEF, tend à homogénéiser la parole étudiante et à réduire la pluralité des positions.

Une précarité multidimensionnelle, révélée et amplifiée par les crises récentes

Si la précarité étudiante a toujours existé, la crise sanitaire liée au COVID-19 a joué un rôle de révélateur. Les dispositifs d'aide sociale, déjà en place, ont dû être renforcés face à l'apparition de situations critiques.

Denis Dufrane évoque ainsi le fonctionnement spécifique des conseils sociaux, qui repose sur une évaluation individualisée des situations par des assistantes sociales. Ces dispositifs ont permis de répondre à des urgences accrues,

notamment par l'octroi d'aides exceptionnelles, comme des subsides pour l'achat de matériel informatique.

La pandémie a également mis en lumière la dépendance structurelle des étudiants aux emplois étudiants. L'extension progressive du contingent annuel (aujourd'hui fixé à 650 heures) traduit un choix politique, mais soulève des enjeux académiques. « *Nous avons des étudiants qui sont, par définition, là pour étudier, mais qui consacrent une part croissante de leur temps au travail* », souligne-t-il. Durant la crise, la perte de ces revenus a nécessité la mise en place de mécanismes compensatoires, tels que des rémunérations fictives.

La précarité se manifeste aujourd'hui sous des formes multiples et parfois extrêmes. L'augmentation du nombre d'étudiants parents (une centaine recensée récemment contre quelques cas isolés il y a dix ans) illustre cette évolution. Les difficultés d'accès au logement sont également marquées : certains étudiants vivent dans leur voiture ou se retrouvent sans solution d'hébergement, pour des raisons aussi diverses que la possession d'un animal.

Les établissements tentent d'y répondre par des dispositifs concrets : repas à un euro, logements à prix modérés (environ 270 euros par mois), épiceries solidaires, distributions de vêtements. Certaines initiatives visent également à restaurer la dignité des étudiants, au-delà de la simple survie matérielle, comme l'accès à des biens à coût réduit via des partenariats.

Des formes de précarité plus invisibles émergent également, telles que la précarité menstruelle ou le renoncement aux soins de santé. Plus préoccupant encore, des situations de prostitution étudiante ont été identifiées, concernant entre 2 et 5 % de la

population selon les estimations internes, bien qu'une partie échappe aux dispositifs de repérage.

Réformes du financement et effets systémiques : entre équité et effets pervers

La réforme du financement des hautes écoles en 2016 visait à corriger un déséquilibre historique avec les universités. Le financement par étudiant y était significativement inférieur, sans justification objective. L'alignement progressif des dotations a permis une augmentation substantielle des moyens (passant, dans certains cas, de 600 000 à 2 millions d'euros) et le développement de dispositifs d'aide.

Cependant, les réformes en cours, notamment l'introduction d'un système de minerval à paliers, suscitent des inquiétudes. Le dispositif prévoit une différenciation des montants selon la situation socio-économique : gratuité pour les boursiers (environ 22 %), tarifs réduits intermédiaires, et un montant plein pouvant atteindre 1.192 euros pour une majorité estimée à 58 % des étudiants.

Ce système repose sur une hypothèse implicite : un recours accru aux droits sociaux, notamment via l'introduction de demandes de bourses. Or, le non-recours reste important. De nombreux étudiants ne déposent pas de dossier, soit par méconnaissance, soit en raison de la complexité administrative, notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser des documents parentaux.

L'extension attendue du nombre de dossiers (potentiellement 170 000 supplémentaires) pose également un défi de capacité administrative. Les délais de traitement, souvent tardifs (mai à juillet), peuvent placer les étudiants dans des situations critiques en

cas de décision négative, avec peu de temps pour régulariser leur inscription.

Par ailleurs, cette réforme pourrait produire des effets concurrentiels entre institutions. L'alignement des coûts entre universités et hautes écoles pourrait inciter certains étudiants à privilégier les premières, perçues comme plus rentables à long terme, au détriment des secondes.

Enfin, le système présente des effets paradoxaux en matière de financement. Ainsi, encourager le recours aux bourses peut fragiliser les institutions si les mécanismes compensatoires ne couvrent pas intégralement les pertes. Cette tension est particulièrement marquée dans les établissements accueillant une proportion élevée d'étudiants boursiers, notamment à Bruxelles.

Réussite, santé mentale et recomposition du modèle académique

La précarité a des répercussions directes sur les trajectoires académiques. Le lien entre difficultés socio-économiques et échec est manifeste, bien que souvent invisible. Les étudiants concernés tendent à dissimuler leur situation, notamment vis-à-vis des enseignants, ce qui complique la détection précoce des difficultés.

Le décrochage progressif est une réalité. Certains étudiants ne conservent qu'un statut administratif, leur activité principale devenant leur emploi. Dans ce contexte, les dispositifs d'accompagnement se développent, incluant un soutien psychologique et juridique, notamment face aux problématiques de harcèlement.

La santé mentale apparaît comme un enjeu croissant, dans un contexte global anxiogène marqué par les crises géopolitiques et

sociales. Les établissements tentent d'y répondre, mais les moyens restent limités.

Les projets de réforme à venir traduisent une volonté de transformation en profondeur du modèle académique. Le futur décret « parcours étudiant » vise à remplacer le décret « paysage » en repensant les rythmes académiques, avec une organisation en bimestres alignée sur l'enseignement obligatoire. L'objectif est double : améliorer la réussite et préserver la santé mentale, en intégrant des périodes de repos et de travail mieux structurées.

Les taux de réussite actuels (environ 51 % en bachelier, avec seulement 23 % de diplômés dans les délais) justifient, aux yeux des autorités, un encadrement renforcé des étudiants, incluant des dispositifs de remédiation et un suivi plus étroit.

Cependant, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'incertitude. La multiplication des réformes, parfois encore à l'état de projets, rend difficile toute évaluation stabilisée. Elle interroge également le modèle même de l'enseignement supérieur : entre démocratisation quantitative et exigences de réussite, entre accessibilité et risque d'élitisation.

Par son analyse, Denis Dufrane met en évidence une tension structurelle : l'enseignement supérieur oscille entre une volonté d'ouverture accrue et des contraintes budgétaires et organisationnelles qui en limitent les effets. Dans ce contexte, la précarité étudiante apparaît moins comme une anomalie que comme un produit du système lui-même, révélant ses contradictions internes et ses choix politiques implicites.

La FEF face à la précarité étudiante : « un choix de société » ?

***Entretien avec Lenaïk DUMONT,
porte-parole de la FEF***

La Fédération des Étudiants Francophones (FEF) se présente comme l'organisation représentative des étudiants en Communauté française. Historiquement, elle n'était pas seule dans ce rôle (l'UNECOF existait également) mais depuis la disparition de cette dernière, la FEF s'impose comme l'interlocuteur principal. Chaque année, les conseils étudiants peuvent s'y affilier, lui conférant ainsi une légitimité à l'échelle fédérale.

Son rôle s'inscrit notamment dans des mécanismes de concertation institutionnelle. « *C'est une concertation obligatoire* », rappelle Lenaïk DUMONT, évoquant des dossiers variés tels que les violences sexuelles dans l'enseignement supérieur par exemple. Mais cette concertation, bien que formellement prévue, ne produit pas toujours les effets escomptés : « *le principe est pertinent quand il est bien organisé, sinon cela n'aide pas* ».

Le cœur des préoccupations de la FEF est la défense d'un enseignement gratuit et de qualité. Or, selon l'organisation, plusieurs réformes récentes fragilisent cet objectif. Le décret « paysage », en particulier, est pointé du doigt pour ses effets sur la « *finançabilité* » des étudiants, excluant certains d'entre eux du système. « *Bon nombre d'étudiants se retrouvent exclus pour non-finançabilité, et les réformes*

risquent d'en anéantir davantage », alerte-t-elle.

La question de la précarité étudiante est centrale dans le discours de la FEF. Longtemps minimisée, l'ancienne ministre Françoise Bertieaux ayant un temps qualifié la pauvreté étudiante de « concept inventé » rappelle la porte-parole, elle apparaît aujourd'hui comme une réalité tangible. Si l'enseignement reste théoriquement accessible en Belgique, les coûts réels augmentent significativement. « *Certains étudiants payaient 175 euros et devront désormais déboursier jusqu'à 1200 euros* », notamment dans les hautes écoles.

Cette hausse des frais entraîne des conséquences concrètes : un nombre croissant d'étudiants doit travailler pour financer ses études. « *De plus en plus doivent jobber pour payer leur minerval* », explique Lenaïk DUMONT, évoquant des arbitrages parfois difficiles : payer ses études ou subvenir à ses besoins essentiels. Les bourses, quant à elles, sont jugées insuffisantes face à l'ensemble des coûts des études.

La FEF rappelle également ses mobilisations passées, notamment la campagne « Sauver Wendy », qui visait à geler le minerval. « *Ce gel menace d'être levé sans véritable communication, et sans augmentation parallèle des aides sociales* », déplore Lenaïk DUMONT.

Encore aujourd'hui la FEF se mobilise. Ce mardi 24 mars 2026, ce sont plus de 3500 étudiants qui ont uni leurs voix pour dire NON à ces 1200 euros de minerval.

Pour l'organisation, ces évolutions traduisent une tendance plus large à une forme d'élitisation de l'enseignement universitaire. « *C'est un choix de société* »,

affirme Lenaïk DUMONT, dénonçant un modèle qui rend les études en apparence accessibles, tout en multipliant les obstacles structurels.

Face à cela, la FEF formule plusieurs propositions. Elle plaide notamment pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire fermée allouée à l'enseignement supérieur, pointant au passage la situation lamentable des écoles supérieures des arts. Elle appelle également à une réflexion en amont du parcours éducatif : « *il faut revoir le tronc commun, du primaire au secondaire, afin d'éviter de « mettre les étudiants dans des cases* ».

L'orientation et la réorientation constituent un autre chantier prioritaire. Le décret « parcours étudiant » est en discussion, mais rien de concret n'en est encore ressorti. Pour la FEF, il est essentiel d'accompagner davantage les étudiants, notamment les primo-arrivants, et de leur accorder le droit à l'erreur. Aujourd'hui, le manque d'accompagnement avant l'entrée dans l'enseignement supérieur est jugé problématique.

La question de la finançabilité reste, elle, particulièrement lourde pour les étudiants. Elle s'inscrit dans un système perçu comme paradoxal : « *l'étudiant est considéré comme un actif, qui doit travailler, tout en étant vu comme un inactif dépendant du revenu familial* » explique Lenaïk DUMONT. Un double statut qui, selon la FEF, illustre les incohérences du modèle actuel.

L'organisation s'appuie également sur des outils d'analyse pour objectiver ces constats. Elle a ainsi lancé un baromètre visant à mieux cerner la réalité étudiante. Les retours ne sont pas homogènes : certains étudiants, notamment à Namur, estiment que la FEF adopte une ligne trop à gauche.

L'organisation rappelle toutefois que ses positions sont définies par son conseil fédéral, chargé de représenter les conseils étudiants affiliés et de contrôler l'application des décisions régionales.

Parmi les formes de précarité identifiées, certaines restent encore peu visibles, comme la précarité menstruelle, très importante chez les étudiantes. Des initiatives locales émergent, avec la mise à disposition de protections gratuites dans certains établissements. La FEF soutient également des mesures concrètes comme l'instauration de repas à bas prix, autour de deux euros.

Plus largement, l'organisation critique un désengagement de la société envers la jeunesse. « *La société ne finance pas les jeunes* », affirme l'intervenante, dénonçant une logique de « marchandisation » qui transforme progressivement l'étudiant en acteur économique plutôt qu'en apprenant.

Derrière ces constats, une revendication claire : « *considérer la jeunesse pour ce qu'elle est, plutôt que comme une variable d'ajustement des politiques publiques* ». Pour la FEF, investir dans la jeunesse constitue non seulement une nécessité sociale, mais aussi un choix politique fondamental.

ÉVÈNEMENT – COLLOQUE DIGNITÉ HUMAINE

Retour sur notre Colloque du 26 mars 2026

Dignité humaine: de l'idéal fondateur à la pratique quotidienne de l'action sociale

Ce sont près de 130 personnes qui ont assisté à ce colloque organisé à Braine-le-Comte. Sont intervenus :

Ricardo CHERENTI, politologue, juriste et philosophe, Président de l'OASL, **Céline NIEUWENHUYS**, sociologue, Secrétaire générale de la Fédération des services sociaux, **Isabelle LAURENT**, juriste, responsable f.f. du Service juridique et du secrétariat des instances du CPAS de Charleroi, **Martin WAGNER**, Docteur en sociologie, Professeur à l'UCLouvain et **Quentin PASETTI**, Docteur en Sciences politiques de l'Umons.



Synthèse proposée par Bernard ANTOINE

Les travaux présentés lors de ce colloque s'inscrivent dans un contexte marqué par un malaise profond du champ social et sociologique contemporain, où dominent les notions d'aliénation, d'injustice, de fatigue professionnelle et de manque de reconnaissance. Ce diagnostic, largement partagé par les intervenants, traduit un épuisement à la fois individuel et structurel des acteurs de terrain. Dans un monde caractérisé par l'accélération des rythmes sociaux et la transformation des institutions, la capacité à entrer en résonance avec les publics accompagnés semble de plus en plus fragilisée. Toutefois, au-delà de ce constat empirique, les échanges convergent vers une interrogation plus fondamentale ; celle du sens, de la portée et du statut de la Dignité humaine dans les sociétés contemporaines.

Cette interrogation appelle un détour par l'histoire des idées, tant le concept de dignité est polysémique et historiquement construit. Dans l'Antiquité romaine, la

dignitas renvoie à une conception hiérarchique et fonctionnelle. Est digne celui qui occupe une position reconnue dans l'ordre social, adossée à une charge et à un honneur. La dignité n'est ni universelle ni intrinsèque ; elle dépend du statut et s'inscrit dans une logique d'exclusion structurelle. Certaines catégories (esclaves, étrangers, femmes) sont d'emblée privées de toute possibilité d'y accéder, révélant une conception profondément inégalitaire de l'humanité.

Ensuite, la tradition chrétienne introduit une inflexion majeure en fondant la dignité sur une dimension ontologique : l'être humain est digne en tant que créature faite à l'image de Dieu (l'homme blanc occidental). Cette perspective amorce une forme d'universalisation, mais celle-ci demeure partielle et stratifiée, laissant subsister des hiérarchies implicites et des débats persistants quant à l'égalité de tous.

La rupture décisive intervient avec la philosophie morale de Kant, qui opère une refondation radicale du concept. En affirmant que l'être humain doit toujours être considéré comme une fin en soi et jamais simplement comme un moyen, Kant universalise et absolutise la dignité. Celle-ci devient une propriété intrinsèque, inconditionnelle et indépassable de toute personne humaine. Elle ne connaît ni degré ni mérite : ou bien l'on est une personne, et l'on possède une dignité, ou bien l'on est une chose, et l'on a un prix. Cette conceptualisation fonde une égalité ontologique entre tous les êtres humains et constitue le socle des droits fondamentaux modernes.

Cette perspective kantienne irrigue aujourd'hui les cadres juridiques contemporains, notamment en Belgique, où

la dignité humaine constitue le principe cardinal de l'aide sociale. Inscrite dans la loi organique des CPAS ainsi que dans l'article 23 de la Constitution, elle fonctionne comme un « métadroit », orientant l'ensemble de l'ordre juridique. Toutefois, un paradoxe structurel demeure : si la dignité humaine est omniprésente dans les textes, elle n'y est jamais définie de manière précise. Sa force est essentiellement symbolique, ce qui confère aux juges et aux praticiens une responsabilité interprétative déterminante. La dignité humaine devient ainsi à la fois un principe fondateur et un concept ouvert, dont la mise en œuvre dépend des contextes et des acteurs.

C'est précisément dans cet écart entre principe et pratique que se situent les tensions contemporaines mises en lumière par le colloque. D'une part, on observe une tendance à réintroduire, de manière implicite, des conceptions pré-kantiennes de la dignité. La montée de discours conditionnant la reconnaissance de la dignité à la participation économique (notamment à travers le travail) traduit un glissement vers une approche fonctionnaliste. L'individu est sommé de « prouver » sa dignité par son activité, ce qui constitue une inversion du principe kantien d'inconditionnalité. La dignité n'est plus présumée, elle devient conditionnée.

D'autre part, des dynamiques de régression évoquent des formes historiques d'exclusion. La stigmatisation des personnes précaires, des étrangers ou encore les atteintes aux droits des femmes témoignent d'un affaiblissement de l'universalité de la dignité humaine. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte politique et médiatique marqué par la polarisation, la manipulation des discours et une redéfinition stratégique des mots.

Dans ce cadre, les analyses inspirées de Robert Castel apportent un éclairage complémentaire. La dignité humaine y est appréhendée à travers deux axes structurants :

- l'intégration socio-économique, qui renvoie à l'accès aux ressources aux dispositifs de solidarité
- l'intégration par la filiation, c'est-à-dire l'inscription dans des réseaux sociaux et relationnels.

Ces deux dimensions rappellent que la dignité ne se réduit pas à une condition matérielle puisqu'elle implique également une reconnaissance sociale et une appartenance collective. L'action des CPAS ne peut dès lors être réduite à une logique redistributive, elle participe d'un projet plus large de cohésion sociale et de « vivre ensemble ».

Cependant, ces principes sont aujourd'hui fragilisés par des transformations institutionnelles profondes. L'« impératif de proximité », essentiel à l'accompagnement social, est mis à mal par la digitalisation croissante des services, qui complexifie l'accès aux droits et éloigne les institutions des usagers. Parallèlement, l'« impératif de participation » tend à se transformer en injonction à l'activation, souvent perçue comme une forme de responsabilisation excessive, voire de violence symbolique. Cette évolution contribue à renforcer la stigmatisation des publics précaires, fréquemment décrits comme peu enclins à l'effort, alors même que cette représentation constitue une forme de déni de leur réalité.

Les travailleurs sociaux se trouvent ainsi au cœur d'une tension éthique majeure. Pris entre les exigences institutionnelles —

rationalisation, contrôle, contraintes budgétaires — et leur engagement professionnel fondé sur la reconnaissance de la personne, ils sont exposés au risque d'un glissement vers des fonctions de gestion et de contrôle. Cette évolution s'accompagne d'une perte de sens du métier et d'une difficulté croissante à maintenir une posture d'accompagnement. Le phénomène du non-recours aux droits, qui concernerait une part significative des publics éligibles, illustre cette rupture entre dispositifs et bénéficiaires.



Dans ce contexte, les interventions insistent sur la nécessité de renforcer les solidarités entre acteurs (CPAS, associations, travailleurs de première ligne) et de résister collectivement aux logiques de stigmatisation et de culpabilisation. La question n'est pas seulement institutionnelle ; elle est également politique et éthique. Elle engage la capacité des sociétés à reconnaître la dignité de chacun, indépendamment de sa situation.

Dès lors, la dignité humaine doit être réaffirmée non seulement comme une finalité, mais comme une véritable boussole normative et méthodologique. Elle implique une individualisation des décisions, mobilisant trois niveaux d'acteurs : le travailleur social, l'institution et le juge. La jurisprudence récente confirme que la dignité humaine constitue le critère central de l'octroi de l'aide sociale, dans une logique à la fois subsidiaire et contextualisée. Mais

au-delà du droit, elle exige une vigilance constante quant à l'usage des concepts et des discours.

En définitive, ce colloque met en lumière un enjeu central : préserver le sens des mots et des principes dans un contexte de transformations profondes. La dignité humaine, en tant que « valeur des valeurs », ne peut être réduite à un slogan ou à un outil rhétorique. Elle constitue le fondement même de l'action publique et de la cohésion sociale. Face aux tentations de régression (qu'elles soient économiques, politiques ou idéologiques), il apparaît essentiel de réaffirmer l'héritage kantien, c'est-à-dire l'idée selon laquelle la dignité ne se confère pas, ne se mérite pas et ne se perd pas. Elle est constitutive de l'humanité elle-même. À défaut, le risque est réel de voir s'éroder progressivement les principes qui structurent les sociétés démocratiques contemporaines.

EXPO PHOTOS - DIGNITE HUMAINE

A l'occasion du Colloque du 26 mars 2026 sur la Dignité humaine, les étudiants de l'école pour adultes de Braine-le-Comte ont réalisé une expo photos .

Celle-ci a pour vocation à voyager parmi les institutions sociales et les pouvoirs locaux désireux.

Conditions : gratuit mais l'institution doit prendre en charge le retrait et le retour.

Réservation : oasl.asbl@gmail.com

OBSERVATOIRE DE L'ACTION SOCIALE LOCALE – ASBL

Rue de la Briqueterie, 13 – 7060 SOIGNIES
oasl.asbl@gmail.com

Éditeur responsable : Ricardo CHERENTI

Comité de rédaction : Bernard ANTOINE
Ricardo CHERENTI

Parution gratuite – périodicité variable
Abonnement sur demande
oasl.asbl@gmail.com

Le contenu de cette interview n'engage pas la responsabilité de l'ASBL

